

État Civil

Mariages / P.a.c.s

Le Conseil municipal présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

Sylvie MITTON et Marie-Christine POTHIN, mariées le 17 août 2019 en la Mairie de Vensac.

Décès

Le Conseil municipal présente ses condoléances aux familles de :

Jean LARRAQUÉ décédé le 21 juin 2019 à Soulac-sur-Mer à l'âge de 91 ans.
Marc COCUREAU décédé le 30 juin 2019 à Lesparre à l'âge de 82 ans.
Claude NEAU décédé le 6 juillet 2019 à Bordeaux à l'âge de 79 ans.
Dominique ROUFFY décédée le 24 juillet 2019 à Vensac à l'âge de 66 ans.
Jacques ROOY décédé le 30 août 2019 à Lesparre à l'âge de 90 ans.
Marguerite MARTIN épouse **DUFORT** décédée le 24 octobre 2019 à Lesparre à l'âge de 85 ans.
Lucette MEGE décédée le 25 octobre 2019 à Soulac-sur-Mer à l'âge de 94 ans.
Giovanna BRESCIANI épouse **CASA MASSIMA** décédée le 26 octobre 2019 à Créon à l'âge de 101 ans.
René JOLIVOT décédé le 15 novembre 2019 à Pessac à l'âge de 67 ans.

Vie Associative

A.C.C.A. : Gilles LABOY - tél. 06 81 00 35 24 / 05 56 09 55 20.

Au Plaisir de Peindre : Josiane CAHIER - tél. 06 03 29 94 55 - Email : cahier.josiane@orange.fr

Comité des Fêtes : Jean DESPLANQUES - tél. 06 85 53 58 67 - Email : jean@vensac.com

Le Petit Pinceau : Pour les adultes tous les mardis : de 14 h à 17 h à la salle du « Petit Pinceau »

A partir de 6 ans : tous les mercredis de 14 h à 16 h. - Nicole MESURET - tél. 05 56 09 45 78.

Email : mesuret.yves@orange.fr

Vensac Détente : Gymnastique à la salle de sport. Yoga à la salle des fêtes. Pour les personnes désirant pratiquer une gym de confort, renseignements auprès de Danielle ROBIN sur place ou par tél. 06 74 69 62 88.

Nihon Tai Jitsu Club de Vensac : salle des fêtes. Tous les vendredis de 10 h à 12 h 30. Renseignements auprès de Paul SCHMIDT sur place ¼ h avant le cours ou par tél. 09 75 65 29 54.

Vensac Loisirs Culture (VLC) : Myriam DOLBEAU - tél. 05 56 09 47 85 / 06 72 71 06 20.

Animations, jeux, tous les jeudis, de 14 h à 18 h, à la salle des fêtes.

Histoire des Arts : Véronique MARTIN - tél. 05 56 41 72 68 / 06 63 81 87 66.

Les mardis à la salle de réunion de la salle des fêtes.

Amicale Laïque : Vanessa BOURSIER - tél. 06 20 84 04 76.

Union Nationale des Combattants (U.N.C.) : Jean-Claude CHARRIER – tél. 05 56 09 25 08 / 06 16 50 18 55.

Agenda

JANVIER

Dimanche 5 Assemblée Générale du Comité des fêtes à 11 h.
Dimanche 12 Assemblée Générale de Vensac Loisirs Culture à la salle des fêtes à 11 h.
Vendredi 17 Loto organisé par le Comité des fêtes à 20 h à la salle des fêtes.
Dimanche 19 Vœux du Maire à la salle des fêtes à 11 h.
Dimanche 26 Thé dansant organisé par le Comité des fêtes à 15 h.

FEVRIER

Dimanche 2 Zumba organisée par Vensac Détente à la salle des fêtes de 10 h 30 à 11 h 30.
Samedi 8 Soirée théâtre organisée par Vensac Loisirs Culture à la salle des fêtes à 20 h 30.
Samedi 22 Repas dansant organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes à 20 h.

MARS

Dimanche 1 Repas des anciens organisé par la commune à la salle des fêtes à 12 h.
Samedi 7 Carnaval et goûter à partir de 15 h suivi d'un karaoké à 18 h organisé par l'Amicale Laïque à la salle des fêtes.
Dimanche 22 Thé dansant organisé par le Comité des fêtes à 15 h à la salle des fêtes.
Vendredi 27 Spectacle organisé par Vensac Loisirs Culture à 20 h à la salle des fêtes.
Samedi 28 Spectacle organisé par Vensac Loisirs Culture à 20 h à la salle des fêtes.

AVRIL

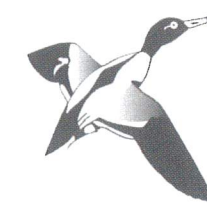
Vendredi 3 Spectacle organisé par Vensac Loisirs Culture à 20 h à la salle des fêtes.
Samedi 4 Soirée théâtre organisée par Vensac Loisirs Culture à 20 h à la salle des fêtes.
Dimanche 19 Sortie à Ibardin organisée par le Comité des fêtes départ à 6 h 30.
Dimanche 19 Vide armoire organisé par Le Petit Pinceau.
Dimanche 26 Thé dansant organisé par le Comité des fêtes à 15 h à la salle des fêtes.

MAI

Vendredi 1 Fête du Village.
Samedi 2 Fête du Village.
Dimanche 3 Fête du Village.
Samedi 16 Marché et vide grenier organisé par Le Petit Pinceau.
Dimanche 17 Marché et vide grenier organisé par Le Petit Pinceau.
Dimanche 24 Thé dansant organisé par le Comité des fêtes à 15 h à la salle des fêtes.

JUIN

Dimanche 7 Assemblée Générale de l' A.C.C.A. à la salle des fêtes à 11 h.
Samedi 13 Repas dansant organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes à 20 h.

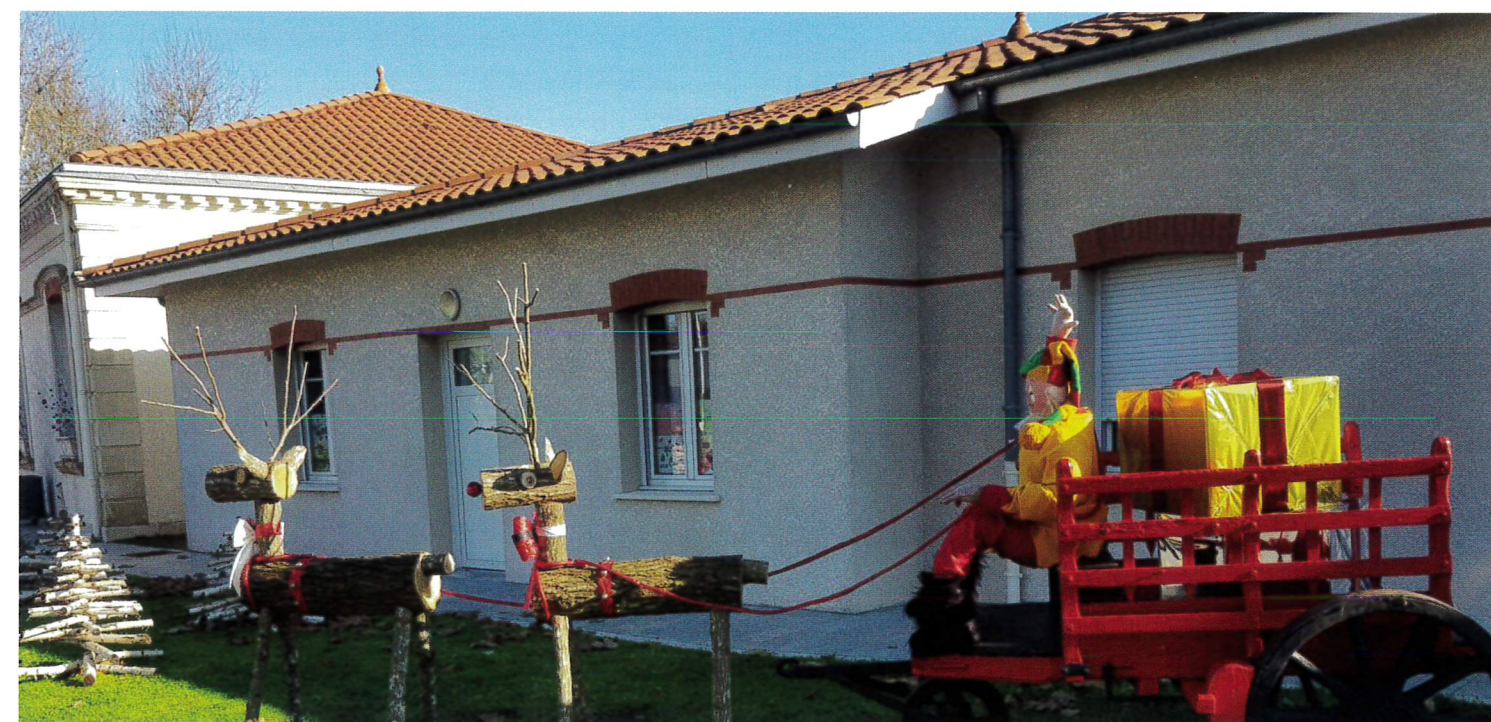


Le Biganon

Vensacais

Informations municipales

De janvier à juin 2020



Le mot du Maire



Voilà une nouvelle année qui se termine, et aussi un mandat. Nous avons réalisé pas mal de choses, et nous avons essayé également d'entretenir au mieux l'acquis, routes, fossés, enfin tout ce qui fait la vie de tous les jours des Vensacais.

Vensac Océan se vend bien (presque trop vite). Afin d'investir, nous avons acheté un terrain pour réaliser un lotissement de 24 lots près du bourg, dans le prolongement du dépôt communal.

Au mois de mars, pour les prochaines élections municipales, nous devrions vous présenter une équipe complétée de quelques arrivants.

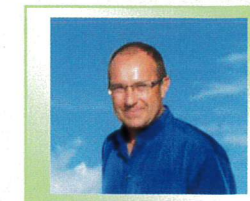
Il est à noter que la commune devrait passer au 1^{er} janvier le seuil des 1 000 habitants, ce qui devrait changer un peu le mode de scrutin.

Pour rester dans la gestion actuelle, je voudrais remercier les associations, le Comité des fêtes et nos décorateurs qui ne sont pas à court d'imagination pour décorer notre village avec goût et originalité.

Je vous souhaite au nom du conseil municipal un bon Noël et une excellente année 2020.

Rendez-vous à la salle des fêtes le 19 janvier à 11 heures.

Jean-Luc PIQUEMAL.



Conseils municipaux

Les comptes-rendus intégraux des conseils de 2019 sont à votre disposition à la Mairie.

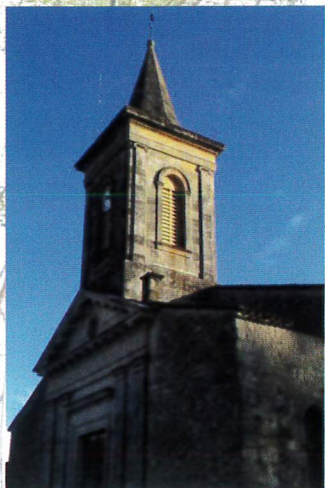
Projets réalisés et en cours de réalisation

LOTISSEMENT MILON

Proche du centre, situé derrière les commerces, à l'emplacement actuel du dépôt, ce sont 24 lots qui seront proposés à la vente en 2020 ou début 2021.

L'AIRE DE JEUX sera implantée à côté de la salle des fêtes, là où sont les graviers. Sur 300 m² balançoire, jeux sur ressort, toboggan, et tyrolienne de plus de 25 m de long seront à la disposition de nos jeunes sous la responsabilité des parents.

DIVERS



CLOCHER du village

Les persiennes du clocher ont été remplacées.

Appelées ABAT-SON, elles garnissent les baies pour empêcher la pluie de pénétrer à l'intérieur, ventiler la charpente et renvoyer le son de la cloche vers le sol.

Toujours autant d'imagination de nos décorateurs, qui sans compter œuvrent pour que Vensac revête ses habits de fête.

Nous ne les remercierons jamais assez : bravo !!!

MATERIELS

Pour renouveler le parc d'engins usés, devenu trop cher à entretenir, la commune a fait l'acquisition, en remplacement d'une benne de 10 tonnes de marque LAMBERT, d'un tracteur CLASS ARION 420 M et d'une épareuse ROUSSEAU THENOR.

ELECTIONS MUNICIPALES: 15 et 22 MARS 2020

Pour nos nouveaux Vensacais, l'inscription sur la liste électorale doit intervenir avant le 7 février 2020.

Pour ceux dont la majorité- 18 ans- est atteinte la veille du scrutin l'inscription se fait automatiquement.

LOTISSEMENT VENSAC OCEAN I

La réalisation d'enrobés sur les trottoirs du lotissement VENSAC OCEAN I devrait intervenir dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

PARCELLES EN ETAT D'ABANDON

L'ensemble des biens et terrains va faire l'objet de procédures afin de constater l'état d'abandon de terrains bâtis et non bâtis.

Débroussaillage, élagage et entretien des immeubles sont des obligations légales auxquelles ne peut se soustraire aucun propriétaire. En effet, les risques pour le voisinage et la voie publique obligent la collectivité à prendre toutes les dispositions réglementaires qui s'imposent pour le bien de tous les Vensacais.

RESTAURANT

Le bail locatif du restaurant du Vieux Moulin arrive à terme au 31 décembre 2019.

Nous allons avoir un nouveau gérant pour 2020. Au moment où nous rédigeons cet article, son nom n'est pas encore connu parmi les 3 candidats restants.

Espérons que nous aurons enfin un établissement qui tourne, actif, et où nous pourrions nous retrouver pour déguster une cuisine attractive dans un lieu convivial.

A suivre...



TRIBUNAL ADMINISTRATIF

La commune a vendu, après découpage, l'excédent à l'ouest de Vensac Océan I, c'est-à-dire, la pointe jusqu'à l'entrée de Montalivet.

Situés depuis 2002 en zone UC, ces terrains sont passés en zone UB lors de la dernière révision du PLU en 2012, donc constructibles.

Le terrain de la pointe, le plus à l'ouest, a été vendu aussitôt.

Le deuxième, entre celui de la pointe et le lotissement, a gardé un panneau AV plusieurs mois avant d'être attribué à un jeune couple.

Le permis a été déposé et accepté. Le propriétaire voisin et ses locataires ne souhaitant pas de construction à proximité ont déféré le permis de construire au tribunal administratif sous prétexte de loi littorale.

La procédure n'étant pas suspensive, avec l'accord de la commune, le jeune couple, remboursant un crédit et payant un loyer, a choisi de commencer les travaux pour éviter d'attendre au moins dix-huit mois le procès.

Là, dépôt d'un référé suspension par le propriétaire à la demande du locataire ; le juge, estimant qu'il n'y a pas d'urgence à statuer sur la constructibilité ou non de la parcelle, a suspendu le permis et décidé d'attendre le jugement au fond.

Pendant ce temps, notre jeune couple continuera à rembourser son crédit, payer un loyer et ne sera toujours pas chez lui. La commune fera un geste pour les sortir de cette situation car il n'est pas admissible que ce genre de chose puisse exister.

PS : Exemple !!! Pour des voisins soucieux des règles d'urbanisme, cela ne les empêche pas de clôturer leur terrain au-delà de leurs limites et d'aménager un garage non conforme au permis !!!... A suivre.

PNR Parc Naturel Régional

Le PNR (parc naturel régional) avance... en tout cas, les élus ont fait un premier repas aux frais du contribuable et « l'assemblée » du PNR a eu lieu le 12 octobre 2019, toujours payée par le contribuable.

Lors des discours de cette assemblée, le Président de la Région a annoncé que bientôt le Médoc serait sous les eaux, donc ce n'était pas la peine qu'il figure au SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). De toute façon, si le PNR veut réaliser quelque projet que ce soit c'est avec l'aval de la Région....

Pour les petits projets, c'est le Président du PNR qui décidera.

Vive les couches du millefeuille français, toujours plus de décisionnaires, plus de fonctionnaires payés par l'impôt, de déplacements, d'élus et de réunions stériles.

S.C.O.T. et URBANISME

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) est en cours de révision. C'est en fait un «SUPER» PLU qui couvre les 14 communes de notre Communauté de communes de Lacanau au Verdon.

Il va donner les orientations et directives pour les zones qui pourront être constructibles dans nos PLU.

L'Etat qui a déjà mis beaucoup de restrictions va profiter des nouveaux SCOT pour réduire encore les zones urbanisables, autrement dit les terrains constructibles d'aujourd'hui ne le seront peut-être plus demain.

A suivre...

INFORMATIQUE, POURQUOI PAS VOUS ?

VENSAC, en partenariat avec l'AAPAM, propose des cours d'initiation à l'utilisation d'outils informatiques. Les séances ont lieu tous les vendredis du 24 janvier au 10 avril, de 9 h 30 à 11 h 30. Pour toute information prenez contact avec Danielle ROBIN : 06 74 69 62 88.



BOUCHERIE CHARCUTERIE

Début décembre, une boucherie charcuterie a ouvert face à la Mairie. Nous souhaitons la bienvenue aux gérants et un plein succès.